



9 octobre 2015
Communiqué de presse

PLFSS 2016 - Un contrat spécifique pour les personnes de + 65 ans : La MFP et les Organisations syndicales rejettent unanimement cette mesure qui tourne le dos à la solidarité générationnelle actifs - retraités !

Si elles partagent le souhait de favoriser l'accès de l'ensemble des retraités à une complémentaire santé, la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique représentatives se rassemblent pour dénoncer une **mesure en « trompe l'œil »** :

- o imposée en l'absence de toute concertation avec les acteurs concernés ;
- o envisagée sans aucune étude d'impact sur le marché : la mise en concurrence sur le seul critère du prix inciterait en effet les acteurs lucratifs multi-produits à proposer dans un premier temps un produit d'appel attractif pour développer leurs parts de marché. Mais leur baisse tarifaire ne serait pas viable dans la durée : pour équilibrer leurs comptes, ces mêmes opérateurs seraient amenés à revoir à la hausse leur produit d'appel. La mise en concurrence annoncée ne serait donc qu'un véritable marché de dupes pour les "bénéficiaires" !
- o enfin, totalement contradictoire avec la volonté affichée du Président de la République de renforcer le lien social entre les générations

Alors même qu'ensemble, mutualistes et syndicalistes sont parvenus en 2007, au prix d'une longue concertation avec les acteurs publics, à un dispositif législatif ¹ imposant la solidarité générationnelle, familiale et contributive au cœur de leur modèle social, **l'article 21 du PLFSS** percute de plein fouet ce dispositif, vide de sens l'action solidaire des mutuelles de fonctionnaires et entérine une segmentation catastrophique des populations.

Enfin, alors même que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité sociale, alors même que la Ministre de la Fonction publique vient de réaffirmer² son engagement à défendre le modèle de protection sociale global et solidaire porté par les mutuelles de fonctionnaires, **les actes contredisent une fois encore la parole publique !**

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique qui ont su, ensemble, impulser les évolutions nécessaires pour toujours mieux protéger les agents publics leur vie durant, demandent au Gouvernement le retrait de cette mesure particulièrement pénalisante pour l'avenir de la protection sociale solidaire de plus 8 millions de mutualistes fonctionnaires.

Contact Presse : Laurence Tribillac au 01 44 10 87 22 / laurence.tribillac@mfp.fr

¹ Loi de modernisation de la Fonction publique de février 2007

² Magazine MFP INDISPENSABLES - septembre 2015, accessible sur mfp.fr